



LOTTO-TOPCOMPETITION REGLEMENT 2011

A) BUT

Organiser une « Lotto-Topcompétition » pour clubs et équipes continentales belges reprenant les épreuves suivantes, fixées par la Commission Route nationale:

- 1° samedi 5 mars: VLAAMSE PIJL HARELBEKE
- 2° dimanche 13 mars: DEINZE-YPRES (COURSE DES CHATS)
- 3° dimanche 17 avril: ZELLIK-GALMAARDEN
- 4° dimanche 8 mai: CIRCUIT DE WALLONIE FLEURUS
- 5° dimanche 5 juin: MEMORIAL PHILIPPE VANCONINGSLOO – WAVER-RIJMENAM
- 6° dimanche 19 juin: FLECHE ARDENNAISE HERVE
- 7° samedi 2 juillet: OMLOOP HET NIEUWSBLAD ZOTTEGEM
- 8° maandag 11 juillet: GROTE PRIJS STAD GEEL
- 9° dimanche 18 septembre: G.P. IMPANIS-VAN PETEGEM – BRAKEL-KAMPENHOUT
- 10° samedi 15 octobre: C.l.m. par équipes – lieu à déterminer

Les épreuves appartiennent au calendrier UCI 2011 sous la classe ME 1.2.

Une épreuve ne peut entrer en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition 2011 que lorsque chaque parcours aura été positivement évalué à l'issue d'une reconnaissance effectuée par une représentation de la Commission Route nationale.

B) PARTICIPATION

1) Généralités

- Doivent poser leur candidature par écrit auprès du Secrétariat de la Commission Route, Avenue du Globe 49 à 1190 Bruxelles, **avant le 10/12/2010**:
 - o des clubs belges, avec mention des noms et des codes UCI des coureurs Espoirs et Elites qui feront partie de l'équipe en 2011.
 - o les sélections régionales, avec mention des épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

Enfin, la Commission Route nationale, en concertation avec la Commission Technico-Sportive, désignera les équipes de clubs belges qui pourront participer à la « Lotto-Topcompétition 2011 ».

- Les équipes suivantes seront invitées d'office pour participer aux épreuves comptant pour la Lotto-Topcompétition 2011:
 - o les équipes continentales professionnelles UCI belges, qui peuvent participer épreuve par épreuve, sans entrer en ligne de compte pour les classements afférents.
 - o les équipes continentales route UCI belges, qui sont obligées de participer à chaque épreuve comptant pour la Lotto-Topcompétition 2011 et qui entrent en ligne de compte pour les classements afférents.

- Chaque organisateur doit inviter au moins 5 équipes étrangères (à choisir parmi des équipes continentales, équipes de clubs, équipes régionales ou nationales). Au plus tard 30 jours avant l'épreuve, les noms et le genre de ces équipes doivent être communiqués au Secrétariat de la Commission Route nationale par e-mail (marc.bollen@belgiantouring.be).
 - De plus, chaque organisateur peut attribuer des wild cards à des équipes belges (de clubs et/ou régionales) ou des équipes étrangères (de clubs, nationales, continentales) et doit informer les équipes retenues et le Secrétariat de la Commission Route nationale de son choix au plus tard 2 mois avant l'épreuve .
 - Les équipes de clubs belges et les équipes continentales sur route belges qui sont retenues s'engagent à participer à toutes les épreuves de la Lotto-Topcompétition. Chaque équipe engagée devra, en cas de non participation, payer une amende conformément aux règlements de l'UCI, avec toutefois un minimum € 250,00, laquelle servira à dédommager l'organisateur.
 - Un maximum de 28 équipes peut participer à chaque épreuve comptant pour la Lotto-Topcompétition. Le nombre de participants par équipe est de maximum 7 et de minimum 5.
- 2) Quels clubs et coureurs entrent en ligne de compte pour les classements de la Lotto-Topcompétition 2011?

Seules les équipes de clubs belges et les équipes continentales sur route belges retenues entrent en ligne de compte pour les points comptant pour la Lotto-Topcompétition 2011, à condition qu'elles sélectionnent dans chaque épreuve que des coureurs nés en 1985 ou après. Dans le cas contraire les équipes de clubs ou continentales ni leurs coureurs n'obtiennent des points pour l'épreuve concernée.

Une équipe de club belge ou une équipe continentale sur route belge peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère, toutefois ces coureurs n'entreront pas en ligne de compte pour le classement interclubs ni pour le classement individuel.

3) Confirmation des inscriptions:

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, au travers du système d'inscription en ligne, le formulaire original d'inscription, dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves, par le site internet de la RLVB (www.belgiantouring.be).

48 heures avant l'heure de départ de l'épreuve, les équipes envoient online par le site internet de la RLVB le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour à l'organisateur, reprenant les noms et les codes UCI des titulaires et de max. 50 % de réserves.

C) REGLEMENTATION

- Un règlement type est établi pour toutes les courses susmentionnées (excepté pour des classements annexes éventuels).
- La distance de chaque « Lotto-Topcompétition » ne dépassera pas les 180 km.
- L'arrivée des épreuves doit être prévue pour 17h00 au plus tard.
- L'ordre des voitures d'équipes est déterminé comme suit:
 - o lors de la première épreuve:

- un premier tirage au sort pour les équipes présentes à la réunion des directeurs sportifs, qui ont respecté les modalités d'inscription ;
- un deuxième tirage au sort pour les équipes présentes à la réunion des directeurs sportifs qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription ;
- un troisième tirage au sort pour les équipes non présentes à la réunion des directeurs sportifs.
- pour les autres épreuves:
 - un premier tirage au sort dans lequel prennent part les équipes non classées dans le classement actualisé de la « Lotto-Topcompétition » et d'autre part les équipes reprises dans le classement par équipes actualisé de la « Lotto-Topcompétition », qui l'une par rapport à l'autre seront placées dans l'ordre respectif de leur classement à l'interéquipes ; ces équipes doivent être présentes à la réunion des directeurs sportifs et avoir respecté les modalités d'inscription;
 - un deuxième tirage au sort pour les équipes présentes à la réunion des directeurs sportifs qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription ;
 - un troisième tirage au sort pour les équipes non présentes à la réunion des directeurs sportifs.
- Les coureurs à qui un transfert est accordé pendant la compétition de la « Lotto-Topcompétition », ne peuvent pas gagner des points pour le classement interclubs de la « Lotto-Topcompétition » pour leur nouveau club; leurs points comptent bien pour le classement individuel.

D) PRIX & POINTS

Les prix des épreuves sont déterminés selon les barèmes en vigueur.

E) CLASSEMENTS

e.1 Généralité: Seules les équipes inscrites pour la Lotto-Topcompétition et qui sélectionnent uniquement des coureurs U27, entrent en ligne de compte pour les classements suivants.

Chaque résultat de course est lié à un:

e.2. Classement par points pour les équipes

- Pour établir le classement par équipes de chaque épreuve, les temps réalisés par les trois meilleurs coureurs de chaque équipe sont additionnés. Les coureurs de nationalité étrangère n'entreront pas en ligne de compte pour le classement par équipes.
- En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.
- Les points suivants seront attribués aux 28 premières équipes dans l'ordre décroissant: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point jusqu'à la 28^{ième} place. Les points sont attribués plus loin dans le cas où des équipes qui n'entrent pas en ligne de compte s'intercalent.

e.3. Classement général aux points pour les équipes (seulement pour les équipes de clubs belges et les équipes continentales sur route belges retenues et qui, dans toutes les épreuves, ne participent qu'avec des coureurs nés en 1985 ou après)

- Pour déterminer le classement général par équipes*, les points obtenus par les équipes dans chaque épreuve sont additionnés.

- Les équipes classées ex-aequo en points dans le classement général de la « Lotto-Topcompétition » seront classées en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) par l'équipe dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) par les coureurs des équipes concernées.
- Pour le classement final pour lequel seules les équipes belges entrent en ligne de compte qui se sont inscrites à l'avance pour toutes les épreuves de la « Lotto-Topcompétition », il y a des prix en espèces pour un montant de € 20.000,- répartis selon le barème suivant:

2.500	2.000	1.750	1.500	1.250	1.100	1.000	950
850	800	750	700	650	600	600	600
600	600	600	600				

* Un club ou une équipe continentale belge peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère, mais ceux-ci n'entreront pas en ligne de compte pour l'établissement du classement interclubs.

e.4. Classement individuel par points (seulement pour les coureurs des équipes de clubs belges retenues ou des équipes continentales sur route belges nés en 1985 ou après)

- Doté de points pour les 25 premiers dans chaque « Lotto-Topcompétition » selon le barème ci-après: 1er coureur = 30 pts., ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point.
- Le classement individuel par points final, réservé aux coureurs de nationalité belge, est doté de € 5.000,- (10 prix) de prix en espèces selon le barème suivant:

1.000	800	600	500	450
350	350	350	300	300

- Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel aux points de la "Lotto-Topcompétition" seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) dans les différentes épreuves. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière épreuve sera déterminant.

F) DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la Lotto-Topcompétition sont de la compétence exclusive de la Commission Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Route sont irrévocables et sans appel.

Chaque organisateur prévoira des fleurs à remettre lors de la cérémonie protocolaire au leader individuel dans la « Lotto-Topcompétition ».